Ierpeldeng-Sauer

AVIS AU PUBLIC

Conformément à l'article 16 de la loi du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, il est porté à la connaissance du public, que par l'arrêté **N° 3B/25/0016 du 13 août 2025** le Ministère de l'Environnement a donné autorisation à la société **Voyage Emile Weber sarl** pour **l'exploitation d'un chantier d'excavation dans la roche et autre Rue Fridhaff à Diekirch.**

L'arrêté s'y rapportant est déposé au secrétariat communal d'Erpeldange-sur-Sûre du 20 août 2025 au 4 mars 2025 inclusivement pour y être consulté par tous les intéressés.
Conformément à l'article 19 de la loi du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, à la loi du 12 juillet 1996 portant révision de l'article 95 de la Constitution et à la loi modifiée du 7 novembre 1996 portant organisation des juridictions de l'ordre administratif, un recours peut être interjeté contre la présente décision d'autorisation par ministère d'avoué auprès du tribunal administratif.

Ce recours doit être introduit sous peine de déchéance dans un délai de quarante jours à partir du jour de la notification de la décision, par requête signée d'un avocat à la Cour.

Erpeldange-sur-Sûre, le 20 août 2025.

Le Bourgmestre, Le Secrétaire,

ADMINISTRATION COMMUNALE ERPELDANGE-SUR-SÛRE

Administration communale d'Erpeldange-sur-Sûre
21, Porte des Ardennes à Erpeldange-sur-Sûre
Adr. postale: B.P. 39 L-9001 Ettelbruck
Tél.: 81 26 74 1
Mail: secretariat@erpeldange.lu

Date fin de publication: 30 septembre 2025